

## SECOND RAPPORT

DU

CÔMITÉ SPÉCIAL DE L'HONORABLE SÉNAT

SUR LES

## CAUSES DE LA CRISE FINANCIÈRE

QUI A EU LIEU RÉCEMMENT

DANS LA

PROVINCE D'ONTARIO.

Le comité spécial chargé d'instituer une enquête et de faire rapport sur les causes de la crise financière qui a eu lieu récemment dans la province d'Ontario, a l'honneur de présenter son second rapport :

Le premier rapport que votre comité a eu l'honneur de soumettre à votre honorable Chambre contient d'importants témoignages sur la question dont l'examen lui a été renvoyé.

Votre comité soumet aujourd'hui le témoignage de M. E.-H. King, gérant principal de la banque de Montréal.

Les messieurs attachés à l'administration des banques en Ontario, qui ont rendu témoignage, sont, à l'exception de M. Paton, de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, unanimes à dire :

Que la prospérité était générale dans la province d'Ontario en octobre dernier, lorsque la crise financière s'est produite subitement en cette province ;

Que cette crise a été grave et alarmante, le temps qu'elle a duré, et qu'elle a mis en danger les intérêts les plus précieux de la province ;

Qu'elle a fait naître dans le public un sentiment de défiance au sujet de la circulation des billets de banque du pays, comme le prouve la course sur plusieurs banques de cette province et la dépréciation générale et considérable de ses principaux produits qui ont eu lieu à cette époque ;

Que cet état de choses a duré jusqu'à ce que le gouvernement eût annoncé que les billets de toutes les banques, excepté ceux de la banque du Haut-Canada et de la banque Commerciale, seraient reçus en paiement des droits publics ;

Que la cause première de la crise a été la suspension de la banque Commerciale du Canada.

Dans leur opinion, la crise a été aggravée par la conduite de la banque de Montréal, qui a refusé, en certains cas, de prendre, excepté en encaissement, les billets d'autres banques qui payaient en espèces. M. Paton, de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, et M. Cassels, de la banque de Gore, diffèrent d'opinion d'avec la majorité des banquiers sur ce point—ce qu'on pourra mieux voir en se reportant à leur témoignage.

La banque de Montréal ayant, en vertu des dispositions de l'acte des billets provinciaux de 1866, retiré ses propres billets de la circulation pour y substituer ceux de la province, elle n'avait plus, avec les institutions-sœurs, d'intérêt à maintenir intact le